

La confiance pour base, l'avenir pour perspective

2027-2032

(En vigueur le 1^{er} avril 2027)

**La période de commentaires sur le présent document de consultation
prend fin le 15 octobre 2026.**

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), reconnaissons exercer nos activités sur les terres traditionnelles et non cédées des Premières Nations, des Métis et des Inuits (les « peuples autochtones »), qui, d'un océan à l'autre, en sont les gardiens de longue date.

Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres non cédées et visées par un traité, et entendons mener nos travaux en honorant la diversité historique et culturelle des peuples autochtones du Canada.

Nous reconnaissons que la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation au pays. Ainsi, dans le cadre de notre mission de servir l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes comptables de grande qualité pour le secteur public, nous nous engageons à échanger avec les peuples autochtones et leurs communautés, et à en tirer des enseignements.

Nous invitons toutes nos parties intéressées et concernées à réfléchir à leur propre rapport à la terre et aux peuples autochtones, ainsi qu'à la façon dont leur travail peut contribuer à la poursuite des efforts de réconciliation.

TABLE DES MATIÈRES

Appel à commentaires	4
Questions	5
Message du président	6
Mission et vision	7
Notre mission	7
Notre vision	7
Servir l'intérêt public	7
Stratégies	7
Stratégie 1 – Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité	8
Stratégie 2 – Entretenir de solides relations avec les autres normalisateurs	9
Stratégie 3 – Améliorer et renforcer les relations avec nos parties intéressées et concernées.....	10
Stratégie 4 – Soutenir les initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et d'information....	11
Risque et reddition de comptes	12

APPEL À COMMENTAIRES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) vous invite à formuler des commentaires sur l'une ou l'autre – ou l'ensemble – des questions posées dans le présent document de consultation.

Il est possible de faire part de vos commentaires au CCSP de différentes façons. Vous pouvez en effet :

- vous rendre sur la plateforme [Tribune.FRASCanada.ca](https://tribune.frascanada.ca);
- échanger de vive voix avec le CCSP en participant à une séance de discussion sur le document de consultation. Les dates des séances et les renseignements relatifs à l'inscription seront affichés sur la [page du projet](#);
- écrire une lettre de réponse et la téléverser au moyen du [formulaire en ligne](#). Les lettres de réponse peuvent aussi être envoyées à l'attention de :

Michael Puskaric, CPA, CMA, MBA
Directeur, Comptabilité du secteur public
Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
145, rue King Ouest, bureau 500
Toronto (Ontario) M5H 1J8

Remarque : Les lettres de réponse seront publiées en ligne peu après la fin de la période de commentaires. Vous pouvez toutefois demander, lors du téléversement de votre lettre au moyen du [formulaire en ligne](#), que vos commentaires restent confidentiels.

Quelques précisions :

- Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis du document de consultation.
- Si vous relevez un éventuel problème dans les propositions du document de consultation, veuillez l'expliquer clairement et suggérer une solution possible, avec motifs à l'appui.

Le CCSP ne s'attend pas à ce que vous répondiez à toutes les questions posées. Vous pouvez simplement répondre aux questions que vous jugez pertinentes de votre point de vue.

Les commentaires doivent parvenir au CCSP d'ici le 15 octobre 2026.

Questions

Nous invitons les personnes, les gouvernements et les organismes à formuler des commentaires sur tous les aspects du présent projet de plan stratégique. Nous aimerions tout particulièrement connaître votre avis sur les questions suivantes :

1. Appuyez-vous nos énoncés de mission et de vision? Dans la négative, veuillez fournir des précisions ou recommander des changements spécifiques.
2. Appuyez-vous les stratégies élaborées? Dans la négative, quelles stratégies additionnelles devraient être envisagées? S'il y a lieu, veuillez préciser quelle stratégie vous appuyez ou n'appuyez pas, en expliquant votre raisonnement.
3. Avez-vous d'autres commentaires à adresser au CCSP sur le contenu du présent projet de plan stratégique?

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En préparant mon mandat de président pour les cinq prochaines années, j'ai réfléchi aux origines, à l'historique et à l'incidence des normes comptables pour le secteur public au Canada.

En 1980, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a créé le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (alors appelé Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public) « pour servir l'intérêt public en établissant des normes comptables pour le secteur public ». Près de 50 ans plus tard, cet objectif d'origine reste au cœur de la mission du CCSP.

Depuis sa création, le CCSP s'emploie à instaurer un climat de confiance au sein du secteur public, notamment auprès du grand public et des utilisateurs des états financiers du secteur public, en s'appuyant sur une procédure officielle rigoureuse qui favorise l'indépendance, l'objectivité, l'équité et la reddition de comptes, ainsi que sur un dialogue transparent et respectueux avec les parties intéressées et concernées. Ces efforts ont été fructueux. Aujourd'hui, les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont reconnues et appliquées par tous les ordres de gouvernement ainsi que par les entités autochtones, les établissements d'enseignement, les hôpitaux et d'autres organismes du secteur public. Les états financiers à usage général qui en découlent fournissent des informations pertinentes et fiables qui favorisent la reddition de comptes, la transparence, la prise de décisions éclairées et la gestion responsable des ressources, servant ainsi l'intérêt public.

Le projet de plan stratégique 2027-2032 s'appuie sur cette base solide. Le CCSP élaborera des normes comptables pertinentes et de grande qualité qui renforcent la confiance dans l'information financière fournie par les entités du secteur public canadien, tout en restant attentif à la diversité des entités du secteur public qui les appliquent. Nous continuerons de nous pencher activement sur les problèmes nouveaux en matière de comptabilité et d'information financière dans le contexte technologique, géopolitique, environnemental et financier en constante évolution du secteur public. Nous améliorerons et renforcerons nos relations en travaillant dans un esprit de collaboration avec les parties intéressées et concernées, ainsi qu'avec nos homologues des autres conseils de normalisation. Ensemble, nous nous emploierons à renforcer l'information financière, à servir l'intérêt public et à bâtir un Canada meilleur.

À titre de président, je m'engage pleinement à mettre en œuvre ce plan stratégique et à faire progresser les Normes comptables pour le secteur public afin de répondre aux exigences de l'avenir. J'ai hâte de participer aux prochaines discussions sur les nouvelles normes et les problèmes nouveaux, ainsi que de collaborer avec l'équipe du CCSP et d'autres normalisateurs. Surtout, j'ai hâte d'établir des relations de confiance avec toutes les parties intéressées et concernées. Ensemble, nous célébrerons le 50^e anniversaire du CCSP en 2030.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos commentaires et observations concernant ce projet de plan stratégique. Nous apprécions l'importance de la contribution des permanents, des bénévoles et des parties intéressées et concernées au processus de normalisation dans le secteur public au Canada.

Andrew Newman, FCPA, FCA
Président du CCSP

MISSION ET VISION

Notre mission

Servir l'intérêt public en établissant des normes comptables et d'autres indications en matière d'information financière qui soutiennent la reddition de comptes, la transparence, la prise de décisions éclairées et la gestion avisée par les entités canadiennes du secteur public.

Notre vision

Être un normalisateur respecté à l'échelle mondiale qui aide les entités du secteur public canadien à communiquer au public des informations pertinentes et de grande qualité.

Servir l'intérêt public

Comme le décrit notre mission, nous travaillons au service de l'intérêt public. Cela signifie :

- que nous agissons dans l'intérêt public;
- que nous veillons à ce que nos normes soient publiées dans l'intérêt public.

Agir dans l'intérêt public exige que nous respections notre procédure officielle, qui vise à assurer l'indépendance, l'objectivité, l'équité et la reddition de comptes. Cela suppose également que nous prenions en considération les coûts et les avantages de nos normes.

Le fait de veiller à ce que nos normes soient publiées dans l'intérêt public est une autre composante essentielle. Nos normes doivent donc faciliter la communication d'informations permettant de porter une appréciation et des jugements sur les activités et la gestion financières d'une entité du secteur public.

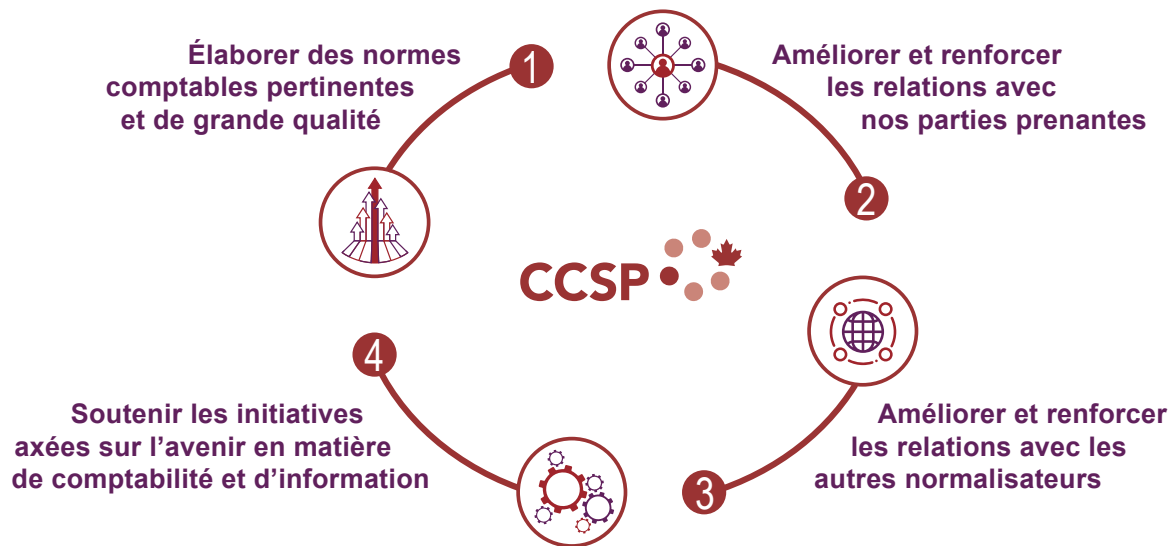
STRATÉGIES

Nous avons formulé quatre stratégies qui constitueront nos axes prioritaires pour les cinq prochaines années. Nous avons tenu compte des facteurs importants qui ont une incidence sur nos parties intéressées et concernées et du contexte de l'information dans son ensemble. Il s'agit notamment de l'augmentation de l'incertitude géopolitique, de l'évolution des attentes à l'égard de l'information du secteur public, en particulier en ce qui concerne les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) et l'infonuagique, ainsi que des pressions auxquelles sont confrontées nos parties intéressées et concernées dans un contexte de tension croissante sur les capacités.

Les entités du secteur public canadien doivent composer avec un contexte mondial en rapide évolution, dans lequel les développements géopolitiques et l'instabilité économique à l'échelle mondiale exercent une influence croissante sur leurs activités et leurs processus décisionnels. Parallèlement, de nombreuses entités du secteur public font face à des contraintes de capacité internes persistantes. Le volume et la complexité des normes récemment publiées et à venir, combinés à des ressources limitées, posent des défis quant à l'uniformité de la mise en œuvre et de l'application des normes du secteur public. Dans ce contexte, nous constatons également une demande croissante pour des indications de mise en œuvre rapidement disponibles et pratiques afin de soutenir les parties intéressées et concernées.

Ces stratégies jouent un rôle essentiel dans la réalisation de notre mission et de notre vision. Elles visent à améliorer la façon dont nous élaborons nos normes, à renforcer nos relations et à accroître la pertinence de l'information présentée par les entités du secteur public.

Les modalités de mise en œuvre de ces stratégies seront décrites dans nos plans annuels.



Stratégie 1 – Élaborer des normes comptables pertinentes et de grande qualité

Notre mission demeure claire : élaborer des normes comptables de grande qualité pour le secteur public canadien conformément à notre procédure officielle. Il s'agit d'un élément essentiel pour servir l'intérêt public et soutenir le bon fonctionnement du secteur public canadien. Ce faisant, nous tiendrons compte des considérations suivantes :

- produire des normes pertinentes en temps opportun et de manière adaptée afin de faciliter la prise de décisions;
- définir des normes de grande qualité qui renforcent la confiance à l'égard de l'information présentée par les entités du secteur public au Canada;
- rendre des comptes aux parties intéressées et concernées en sollicitant activement leurs commentaires et en favorisant leur contribution à l'élaboration de nos normes;
- prendre en considération les coûts et les avantages pour les préparateurs et les utilisateurs des états financiers, en accordant une attention particulière à la capacité de mise en œuvre, aux contraintes de ressources qui touchent les entités du secteur public et à la demande accrue d'indications en matière d'application et de mise en œuvre.

Nous sommes conscients que, dans notre environnement actuel marqué par la pénurie de talents, les transformations numériques et les risques émergents, il importe de rendre le processus de normalisation plus agile et plus sensible aux besoins. À mesure que les entités du secteur public intègrent davantage l'IA et d'autres technologies émergentes pour soutenir la prestation de services et l'information financière, nous suivrons leur utilisation en pratique et examinerons comment ces outils peuvent contribuer à améliorer notre processus de normalisation.

Pour demeurer sensibles aux enjeux, nous nous efforcerons de tenir compte, lors de l'élaboration de nos normes, des sujets importants et des problèmes nouveaux qui touchent les parties intéressées et concernées. De plus, nous continuerons à améliorer nos processus afin d'élaborer nos normes de façon plus efficace et efficiente, notamment par les moyens suivants :

- utiliser des approches variées lors de l'élaboration des normes (par exemple, des groupes de travail, des groupes d'experts, des groupes consultatifs) afin de favoriser la souplesse;

- produire des indications plus rapidement à l'aide des mécanismes suivants :
 - établir nos normes par petites phases successives, dans la mesure du possible,
 - élaborer des modifications de portée limitée ou publier des indications ne faisant pas autorité, telles que des modalités d'application étoffées, s'il y a lieu,
 - étudier une stratégie à long terme permettant de faire face à tout ce qu'implique l'élaboration d'indications de mise en œuvre destinées à soutenir les entités faisant face à des contraintes de ressources et de capacités,
 - explorer de nouveaux outils de planification et de gestion de projet, y compris d'IA, afin d'améliorer l'efficacité du processus d'élaboration des normes.

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie internationale, approuvée en avril 2021, afin d'adapter les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) lors de l'élaboration de normes pour le secteur public canadien. L'application de cette stratégie à des projets techniques importants, tels que les immobilisations incorporelles et la dépréciation, nous aidera à tirer parti des meilleures pratiques internationales pour servir l'intérêt public canadien.

D'autres projets techniques majeurs doivent être achevés au cours de la prochaine période stratégique, notamment :

- des indications sur les accords d'infonuage;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public à l'aide de projets de normalisation par phases, actuellement axés sur l'intégration des normes de la série SP 4200 relatives aux apports et à la présentation des états financiers dans le reste des Normes comptables pour le secteur public (NCSP).

Stratégie 2 – Entretenir de solides relations avec les autres normalisateurs

Nous maintiendrons nos relations avec les normalisateurs à l'échelle nationale et internationale, afin de veiller à ce que les points de vue canadiens soient représentés et de tirer parti des pratiques exemplaires internationales. Cette collaboration continue est essentielle pour aborder les problèmes nouveaux tels que la durabilité, la transformation numérique et les défis transversaux.

Notre stratégie internationale reste la pierre angulaire de ce travail. Nous maintiendrons le dialogue avec l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) afin d'influencer l'élaboration des normes internationales au service du secteur public canadien et d'appuyer l'élaboration des normes canadiennes du secteur public à travers l'adaptation des normes IPSAS. Les principales activités sont les suivantes :

- examiner les documents afférents aux réunions de l'IPSASB et fournir des notes d'information aux représentants canadiens;
- favoriser les communications entre les permanents du CCSP et ceux de l'IPSASB;
- répondre aux documents de consultation de l'IPSASB et faire participer à ces processus les parties intéressées et concernées du Canada;
- encourager les Canadiens à répondre aux documents de consultation de l'IPSASB en informant et en sensibilisant nos parties intéressées et concernées aux normes IPSAS;
- renforcer notre participation, dans la mesure du possible, aux groupes de travail et aux groupes de discussion de l'IPSASB;
- collaborer avec l'IPSASB dans des domaines d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne les répercussions des technologies émergentes sur l'information financière;
- contribuer aux initiatives de l'IPSASB en faisant valoir l'expertise et le contexte canadiens.

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a pour principale responsabilité d'élaborer les Normes canadiennes d'information sur la durabilité pour les secteurs privé et public. Le CCSP jouera un rôle de soutien en faisant part de ses connaissances du secteur public, de sa compréhension du contexte et de son réseau de contacts dans ce secteur afin de renforcer les travaux du CCNID.

Même si ce n'est pas nous qui menons l'élaboration des normes d'information sur la durabilité pour le secteur public canadien, nos relations avec le CCNID continueront d'évoluer, de façon à refléter l'importance continue de l'information sur la durabilité pour les entités du secteur public. Pour ce faire, nous comptons :

- continuer de soutenir activement le CCNID afin de garantir que les points de vue du secteur public soient représentés et appuyés;
- suivre de près l'approche du CCNID en matière d'élaboration des normes d'information sur la durabilité pour le secteur public et veiller à la concordance de celles-ci avec les NCSP.

Nous renforcerons nos relations avec d'autres normalisateurs à l'échelle nationale et internationale. Nous collaborons notamment avec l'International Accounting Standards Board (IASB), le Conseil des normes comptables et le Conseil des normes d'audit et de certification.

Nous continuerons à travailler conjointement avec ces conseils en menant les activités suivantes :

- nous tenir au fait de leurs activités de normalisation;
- répondre en collaboration à des documents de consultation pertinents;
- échanger et mettre à profit les pratiques exemplaires en matière de normalisation;
- examiner et partager l'expertise technique, les connaissances et les recherches;
- favoriser les communications entre les permanents et les membres des conseils;
- collaborer sur des problèmes nouveaux, tels que la cybersécurité, l'IA et le traitement comptable des actifs numériques, qui ont des répercussions transversales.

Grâce à ces efforts, nous veillons au maintien de l'influence et des relations du CCSP sur la scène nationale et internationale afin de servir plus efficacement nos parties intéressées et concernées au Canada.

Stratégie 3 – Améliorer et renforcer les relations avec nos parties intéressées et concernées

Le CCSP est conscient que la diversité des commentaires formulés par ses parties intéressées et concernées contribue directement à la pertinence et à la qualité de ses normes. Le renforcement de ces relations est essentiel pour servir l'intérêt public et garantir que les travaux du CCSP reflètent les besoins des parties intéressées et concernées.

Nous continuerons d'approfondir ces relations en nous assurant de communiquer efficacement tout au long de notre processus d'élaboration des normes. Pour ce faire, nous réaliserons les activités suivantes :

- prendre l'initiative d'activités de consultation avant et pendant l'élaboration des normes;
- mettre en place des groupes d'experts, des groupes de discussion et des comités consultatifs diversifiés et inclusifs afin de solliciter l'expertise et les commentaires de nos parties intéressées et concernées;
- recueillir des commentaires auprès d'un large éventail de parties intéressées et concernées, y compris des utilisateurs des états financiers;
- employer le plus possible un langage clair et compréhensible pour expliquer nos décisions et comptes rendus;

- tenir compte de la capacité de nos parties intéressées et concernées à répondre aux documents de consultation et à mettre en œuvre les changements dans les normes comptables;
- tirer parti des technologies pour collaborer efficacement, notamment au moyen de [Tribune.FRASCANADA.ca](https://tribune.frascanada.ca), notre plateforme participative en ligne, et d'autres plateformes virtuelles.

Une communication efficace suppose également de démontrer clairement la valeur qu'il y a à adopter nos normes comptables et d'expliquer pourquoi nos décisions servent l'intérêt public. Nous poursuivrons le dialogue après la publication des normes afin de demeurer à l'affût des enjeux liés à leur mise en œuvre et de veiller à ce que nos normes soient appliquées de manière claire et qu'elles répondent aux besoins des utilisateurs.

Nous reconnaissons également que les gouvernements autochtones ont traditionnellement été sous-représentés dans notre processus de normalisation. Pour la suite des choses, le CCSP a la volonté de renforcer les relations avec les peuples autochtones et de cerner et traiter de manière proactive les questions comptables propres aux Autochtones dans le cadre de son processus de normalisation. Grâce à un dialogue précoce, à une représentation accrue et à une meilleure intégration des questions autochtones dans la planification des projets, le CCSP s'efforcera de refléter plus efficacement les points de vue des Autochtones dans les normes du secteur public.

Dans cette optique, le CCSP compte :

- prendre en compte les points de vue et les questions autochtones dans le processus de consultation, en veillant à ce que les gouvernements autochtones aient la possibilité de désigner les questions importantes à inclure dans le programme de travail du CCSP;
- intégrer les questions autochtones aux activités de planification et de délimitation du projet;
- renforcer la représentation des Autochtones dans les comités de normalisation et les groupes de travail, s'il y a lieu;
- collaborer avec les institutions des gouvernements autochtones afin de mieux comprendre les défis uniques auxquels ils font face en matière de présentation de l'information, de même que leurs contraintes liées à la mise en œuvre et leurs besoins émergents;
- améliorer la façon dont il consulte et reflète les points de vue autochtones dans ses normes.

Stratégie 4 – Soutenir les initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et d'information

Pour demeurer pertinent dans un environnement qui évolue rapidement, il est nécessaire de s'intéresser activement aux problèmes nouveaux en matière de comptabilité et d'information. Le CCSP continuera de se concentrer sur d'autres secteurs de l'information financière axés sur l'avenir et importants pour les parties intéressées et concernées. Ce faisant, le CCSP demeurera attentif non seulement à l'évolution du paysage de l'information financière, mais aussi aux contraintes de capacité et aux défis pratiques auxquels les entités du secteur public font face dans la mise en œuvre d'un ensemble de normes pour le secteur public en constante expansion.

Nos travaux dans ce domaine comprendront les mesures suivantes :

- **Élaborer des indications sur les immobilisations incorporelles et d'autres sujets émergents.** Nous reconnaissons l'importance croissante des immobilisations incorporelles pour les entités du secteur public. Nous poursuivrons nos travaux sur les immobilisations incorporelles, l'infonuagique et d'autres problèmes nouveaux pour lesquels des indications sont susceptibles de soutenir les parties intéressées et concernées.
- **Évaluer les incidences de la transformation numérique et des changements technologiques sur la comptabilité dans le secteur public.** Les entités du secteur public adoptent rapidement de nouvelles technologies, notamment des systèmes infonuagiques, des processus automatisés

reposant sur l'IA et des solutions d'analyse de données avancée. Nos travaux permettront d'évaluer les répercussions potentielles de ces technologies et de cerner les domaines où des indications pourraient être publiées afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement technologique.

- **Comprendre l'importance croissante de l'IA dans l'information financière et la normalisation.** L'adoption de l'IA s'accélère dans le secteur public, entraînant des répercussions sur la gouvernance des données, les contrôles internes et les processus d'information financière. Le CCSP surveillera la manière dont les entités du secteur public utilisent les outils basés sur l'IA et examinera les sujets sur lesquels des indications pourraient être nécessaires pour soutenir la reddition de comptes. Parallèlement, nous examinerons comment l'IA pourrait être mise à profit pour renforcer notre processus de normalisation, en améliorant la planification des projets, la recherche et la surveillance des problèmes nouveaux.
- **Repérer les possibilités de fournir des indications ne faisant pas autorité ou d'apporter des modifications de portée limitée, s'il y a lieu.** Dans un contexte où de nombreuses entités du secteur public font face à des contraintes de capacité, le besoin d'obtenir en temps utile un soutien pratique s'est accru. Nous examinerons la possibilité d'élaborer des indications ne faisant pas autorité, notamment des documents d'aide à la mise en œuvre et des exemples illustratifs, afin de soutenir l'application des normes. Dans le contexte général de la mission du CCSP, nous reconnaissons qu'une stratégie à long terme d'élaboration d'indications de mise en œuvre ne faisant pas autorité sera nécessaire afin de répondre à une demande croissante tout en continuant de nous concentrer sur l'élaboration de normes comptables de grande qualité.

Grâce à ces efforts, nous continuerons de contribuer à façonner l'avenir de l'information financière du secteur public tout en soutenant l'environnement normatif canadien dans son ensemble.

RISQUE ET REDDITION DE COMPTES

Selon notre processus de gestion des risques, nous devons évaluer régulièrement nos risques, ce qui comprend l'identification et l'évaluation de nos risques ainsi que l'examen des contrôles en place pour les atténuer.

Pour nous assurer de réaliser notre mandat visant à servir l'intérêt public, nous continuons de gérer nos risques dans les domaines suivants :

- la solidité de notre réputation et l'adhésion à nos normes;
- l'efficacité des consultations et des communications avec les parties intéressées et concernées;
- l'efficacité des membres, des permanents et des membres bénévoles du CCSP;
- la rapidité avec laquelle sont traitées les questions importantes ou les lacunes dans les normes existantes;
- l'efficacité de nos décisions stratégiques.

Nous rendons également compte à nos parties intéressées et concernées, ainsi qu'au [Conseil de surveillance des normes d'information et de certification](#) (le Conseil de surveillance), de la réalisation de nos stratégies et de l'accomplissement de notre mission et de notre vision. Nous présentons chaque année un rapport sur notre performance au Conseil de surveillance.

À l'avenir, nous évaluerons la réalisation de nos stratégies :

- en élaborant des plans annuels pour établir les activités spécifiques qui concourent à la réalisation de nos stratégies;
- en utilisant des rapports annuels pour informer le public de notre performance dans les activités spécifiques mentionnées ci-dessus;
- en effectuant régulièrement des évaluations de la performance afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de nos stratégies.

© 2026 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ni transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.